

**Le Président****Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires**

Affaire suivie par : Quentin RUIS

Ligne directe : 04 90 14 8726

Courriel : [gruis@vaucluse.cci.fr](mailto:gruis@vaucluse.cci.fr)

REÇU LE  
17 DEC. 2021  
MAIRIE D'ANSOUIS

Monsieur Géraud de SABRAN PONTEVES  
Maire  
Hôtel de Ville  
Place Saint Elzéar  
84240 ANSOUIS

N/Réf. : QR/BG-119-12/2021

Objet : Révision du règlement local de publicité

Avignon, le

**16 DEC. 2021**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du projet de révision du règlement local de publicité de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Ce document vise à préserver la qualité du cadre de vie et lutter contre les nuisances visuelles dans la commune. Il permettra également de s'adapter à la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Lubéron en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes.

Les documents transmis sont complets et n'appellent aucune remarque particulière de notre part.

La CCI de Vaucluse, en vue de faciliter l'application du document, rappelle à la commune la nécessité d'informer les commerçants et les acteurs économiques présents sur la commune, des nouvelles règles qui s'imposent en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes.

La CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente consultation.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

  
Gilbert MARCELLI